

Département de l'Ariège

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE

Compte rendu de la séance du 29 juillet 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Nathalie IGLESIAS

Membres présents :

CABAU Adeline CLIVILLE José DAVID Didier DOUSSAIN Jean IGLESIAS Nathalie
IPINAZAR-LASHERAS Danielle LASSALLE Nathalie MERLE Marie-Claude MIQUEU
Pierre OULIEU Marie-France ZUNIC Florence

Membres absents ayant donné procuration:

CARRERE SENTENAC Delphine par ZUNIC Florence MERTES Sylvain par
DOUSSAIN Jean SARNIGUET Isabelle par IGLESIAS Nathalie

Membres absents:

MASSON Laurent

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du 10 juillet 2020
- Budget primitif 2020
- Autorisation recrutement contractuels de remplacement

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour, désignation d'un délégué au syndicat ADEDI, vote: à l'unanimité

Approbation du compte rendu du 10 juillet 2020 : pas observation, vote à l'unanimité

Vote du budget primitif - ste croix (D 2020 031)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Sainte Croix Volvestre,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Sainte Croix Volvestre pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 005 746.00 Euros

En dépenses à la somme de : 1 005 746.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	251 600.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	270 810.00
014	Atténuations de produits	8 055.00
65	Autres charges de gestion courante	82 075.00
66	Charges financières	15 000.00
67	Charges exceptionnelles	10 000.00
022	Dépenses imprévues	39 350.00
023	Virement à la section d'investissement	50 821.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	471.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		728 182.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	20 546.00
70	Produits des services, du domaine, vente	9 712.37
73	Impôts et taxes	137 749.00
74	Dotations et participations	249 262.00
75	Autres produits de gestion courante	34 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	276 912.63
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		728 182.00

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	4 368.00
21	Immobilisations corporelles	4 801.00
23	Immobilisations en cours	215 429.00
16	Emprunts et dettes assimilées	45 229.00
020	Dépenses imprévues	7 737.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		277 564.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	130 471.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 842.64
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	40 000.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	50 821.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	471.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	49 958.36
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		277 564.00

Vote : 14 POUR

AUTORISATION RECRUTEMENT CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT (D 2020 032)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Vote : 14 POUR

DESIGNATION DELEGUE AU SYNDICAT "Agence de GEstion et Développement Informatique" (A.GE.D.I) (D 2020 033)

Monsieur le maire informe le Conseil municipal autres qu'à la suite de son élection en date du 15 mars 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité , relevant du collègue n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal , après en avoir délibéré :

- DESIGNER Monsieur Didier DAVID, conseiller municipal domicilié à Sainte Croix Volvestre , , comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- AUTORISE Monsieur le Maire , à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Fait et affiché le 03 août 2020.

Le Maire

Jean DOUSSAIN